

CONFERENCE SUR

26-05-92/1

LES PARLEMENTS NATIONAUX ET LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE

Bruxelles, 26 et 27 mai 1992

Projet de Déclaration finale

Les participants à la Conférence considèrent que :

1. la Grande Europe qui se dessine repose sur une géographie et des intérêts communs qui peuvent constituer le fondement d'un espace de démocratie, de paix et de prospérité associant sur un pied d'égalité tous les Etats européens ayant la volonté d'y adhérer ;
2. les conflits et les tensions à l'intérieur de cet espace, ainsi que les risques de leur aggravation et extension, exigent de concevoir une coopération paneuropéenne assez forte pour y faire face ensemble ;
3. cette coopération nécessite notamment l'engagement des parlements, expression de la souveraineté nationale, et des gouvernements, qui devront manifester leur volonté politique et harmoniser leurs conceptions de la Grande Europe.

C'est pourquoi les participants à la Conférence :

4. estiment urgent de concevoir un projet politique pour la Grande Europe qui tienne compte aussi bien des réalités de la Communauté des Douze, de celles de la CSCE, et d'autres coopérations européennes moins larges ;
5. estiment que le Conseil de l'Europe est particulièrement bien placé pour servir de cadre à cette coopération en raison de :
 - sa composition, la presque totalité de l'Europe y étant représentée (27 membres et bientôt plus) ;
 - la souplesse de ses méthodes de travail ;
 - ses possibilités de promouvoir une Europe des peuples grâce à la participation de tous les parlements nationaux de l'Europe qui sont représentés dans son Assemblée de plein droit ou au titre d'Invité spécial ;
6. invitent les parlements nationaux en coopération avec l'Assemblée parlementaire à organiser périodiquement des rencontres permettant :
 - d'analyser l'évolution de l'Europe, de dégager les perspectives de son organisation future et d'en consolider son union ;
 - de tenir compte dans leurs travaux notamment de l'apport de la Communauté européenne et de la CSCE ;
 - et de prendre les initiatives que nécessite la Grande Europe.

2.-

7. lancent un appel aux chefs d'Etat et de gouvernement pour qu'ils donnent l'élan nécessaire et prennent l'initiative de sommets et de conférences internationales permettant de dégager des orientations communes portant sur des questions intéressant la vie des gens : droits de l'homme et minorités, santé, culture, environnement, télécommunications et transports.



Avant le § 4 ajouter :

Considèrent que les mutations économiques, techniques, écologiques et sociales du monde moderne placent tous les peuples européens devant des problèmes et des risques nouveaux ^{et} requièrent parallèlement à l'approfondissement de l'intégration au sein de l'Union européenne, une coopération trans-européenne toujours plus intense s'enrichissant, entre autres de l'expérience de l'intégration communautaire.

Modifier le § 5

Estime que le Conseil de l'Europe est particulière-
ment bien placé pour être un des cadres de cette
coopération dans les matières de sa compétence;
le reste inchangé

Modifier le § 6, 2^{ème} tiret :

de tenir compte dans leurs travaux notamment de l'apport de la Communauté européenne, en particulier dans sa dimension d'Union politique - après ~~la~~ la signature du Traité de Maastricht, et de la CSCE.



§ 6 Modifier la
1^{er} phrase :

invitent les membres de la présente
Conférence à organiser le reste inchangé.

§ 4 Remplacer "Communauté des Douze" par
"Communauté européenne".